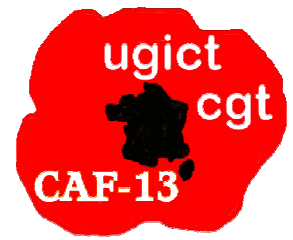




PLENIERE DU C.E DU 31 AOUT 2011



1. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ENTREPRISE

- **Ordre du jour /Réunion Extraordinaire /délit d'entrave**

Finallement, nos démarches n'auront pas été vaines ... la totalité des questions posées par les Organisation syndicales a été intégrée in-extenso dans l'ordre du jour de cette séance Plénière du CE .

Bien entendu , nous veillerons à ce que cela perdure pour les prochaines réunions dans l'intérêt du Personnel .

Nous n'avons par contre pas obtenu satisfaction quant à notre demande de réunion supplémentaire pourtant votée par une majorité d'élus du CE afin de traiter les questions écartées arbitrairement par la Direction au mois de juillet 2011. Les textes sont pourtant très clairs (Art L.2335-14 du Code du Travail) et toutes les conditions étaient requises pour obliger l'employeur à organiser cette réunion .

La Direction a préféré s'entêter et maintenir sa position de refus . Elle a tenté un coup de bluff à travers une lettre adressée aux élus du CE (8 août 2011) truffée d'inexactitudes .

L'ensemble des pièces de ce dossier a été transmis à l'inspection du Travail pour évaluation du délit d'entrave au Comité d'Entreprise .

- **Trésorerie du CE**

L'audit financier réalisé lors du changement d'équipe révélait un manque de 20 000 euros dans la trésorerie du Comité d'Entreprise du à la non restitution par l'agence AGAPE d'un acompte pour réservation d'un voyage au CANADA, finalement annulé.

En août, la secrétaire actuelle du CE a été destinataire d'un courrier de l'ancienne responsable de l'agence AGAPE (agence qui n'existe plus aujourd'hui).

Dans cette lettre, cette personne avance des explications sans apporter d'éléments tangibles permettant de juger de ses dires.

Elle évoque notamment, l'absence de demande de remboursement écrite par l'ancienne équipe du CE, l'affectation des 20 000 euros sur un autre voyage lui aussi annulé (Mexique pour cause de grippe aviaire), puis l'affectation d'une partie de cette somme (12 000 euros) sur des voyages de repérage faits par l'ancien Secrétaire du CE .

Devant ces nouveaux éléments et en l'absence de pièces justificatives, les élus du CE ont demandé au Directeur Général, en sa qualité de Président du Comité d'Entreprise, de procéder à la récupération de cette somme par « tous moyens à sa convenance ». Ce dernier a pris acte de la demande et s'est engagé à faire étudier ce dossier sur le plan juridique.

2. EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA SOUS-DIRECTION DU SERVICE AUX PARTENAIRES

La direction a présenté ce projet en séance pour information et consultation. La réorganisation de la sous direction sera effective au 3 octobre 2011. Elle concerne principalement le secteur gestion des droits et gestions des structures agréées/maîtrise des risques.

La note DSAP évoque notamment comme raison de cette réorganisation « un accroissement des charges pour le secteur d'action sociale ». Jusque là, tout va bien pour les constats, mais ça se gatte pour l'analyse des solutions...

Tellement prévisible notre Direction ne déroge pas à sa *règle d'or : faire plus avec moins !*
On « crée » des postes par des redéploiements soit du même service soit d'autres services mais sans effectifs supplémentaires .

L'organigramme nominatif n'est même pas fourni au Comité d'Entreprise qui doit se contenter d'une présentation par « bloc »; c'est plus loin dans le texte qu'on se rend compte de la supercherie.

Quant au service FSL, déjà surchargé depuis l'absorption de la gestion des impayés d'énergie, il devra aussi faire plus, puisque la Direction envisage de prendre le marché des impayés d'eau au Conseil Général. Quelle charge pour quel effectif ?

On ne sait pas encore puisque le Conseil Général n'a pas donné tous les éléments... Un marché « flou » donc, pour lequel il est aisé de remettre à plus tard l'évaluation de la nécessité d'embauche !

Nos OS sont opposées depuis toujours à ce type de gestion des emplois, nous exigeons que des postes soient réellement créés afin de faire face à la charge de travail dans de bonnes conditions et afin que tous les services puissent assurer un Service Public de qualité.

*Avis des OS : Défavorable : CGT
UGICT*

*Abstention : UNSA
FO
SNFOCOS*

3. MESURES SALARIALES 2011

« 2011 ou l'année du mépris », titre amer que l'on aurait pu donner à la note de service sur les mesures salariales. Tardivement parue, cette édition estivale est comme un mauvais roman que l'on tente de vendre par des publicités grossières. Mais ça ne passe pas !

Cette année la valeur du point est gelée au niveau national, certaines OS signent cette pseudo-négociation avec l'attribution de 5 points compensatoires pour solde de tout compte .

Devant la dégringolade de votre pouvoir d'achat vous attendez l'attribution des mesures.
En août, vous prenez vos 5 points avec rappel depuis mars. Le goût sucré du bonbon vous reconforte, puis soudain vous sentez comme une épine, comme quelque chose qui vous pique et qui refuse de s'en aller. Le cadeau était empoisonné, sous l'enrobage vous ne l'avez ni vu ni senti, mais maintenant !

Et oui, les 5 points viennent s'imputer sur le GVT (alors que les CAF de PACA et les CAF de Paris et du 93 se servent des excédents budgétaires pour financer cette mesure collective), donc moins de points à répartir et moins de mesures !

On tente de nous faire avaler la pilule par l'enrobage de l' « à valoir » par lequel la Direction tente de faire croire que le nombre de mesures ne diminue pas. Mais il est évident que ce qui est pris en avance sur le budget 2012 sera en moins sur ce même budget !!!

Si le gel de la valeur du point est reconduit en 2012 et que les mesures salariales restent à ce niveau, vous n'êtes pas prêts de voir vos salaires augmenter pour un bon moment ! Mais consolez vous, 5 points c'est toujours 36 euros...

Nos OS se sont opposées à cette mascarade tant au niveau national que local !

En séance, nous avons exigé de la Direction une communication plus claire envers ses salariés, mais le Directeur Général se satisfait de sa communication et s'indigne que l'on y voit des manœuvres ! D'ailleurs il profite même de cette cuvée 2011 pour appliquer pour la première fois la possibilité des points majorés ! Un pas de plus est donc franchi dans l'individualisation des mesures et le « tout au mérite » . De plus il confirme que grâce à vos sacrifices les primes de résultats seront bien versées au niveau 8 à 9 ainsi que des primes substantielles à la Direction. Merci pour vos efforts gratuits !

*Combien de bonbons empoisonnés, combien de pommes pourries allons nous encore avaler ?
L'antidote de ce poison ne serait-il pas enfin la mobilisation ?...*

4. REORGANISATION DE L'ACCUEIL A MALAVAL : POSTES AVANCES

Nos deux OS conformément à leurs votes défavorables en CHSCT et CE, ont demandé le retrait de ce projet suite à l'incident survenu à l'accueil de Malaval et la journée de grève ayant suivi le 5 août. En effet, alors que les charges de travail augmentent avec moins de moyens, alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader, alors que les relations avec les allocataires se crispent, il est intolérable de demander à ces mêmes agents d'être « inventifs » afin de trouver des aménagements d'accueil !

Même si le risque zéro en matière d'incident ne pourra jamais être atteint, les situations de tensions à l'accueil ne pourront être réduites que lorsque nous aurons les moyens nécessaires à la réalisation de nos missions et que les allocataires pourront retrouver un Service Public digne de ce nom !

Mais la Direction n'a que faire de cela. Elle ne parle plus que d'un événement « isolé » et occulte complètement le contexte que nous n'avons cesse de dénoncer. Conclusion : on continue, l'expérimentation aura lieu comme prévu à compter du 15 septembre 2011.

Le Directeur souhaite s'entretenir avec les Organisations Syndicales sur le thème de l'accueil dans les semaines à venir... Une fois de plus les débats et négociations ont lieu après coup. Mais peut-on encore parler de négociations quand tout est déjà bouclé ?

5. TRAVAIL SOCIAL : OUTIL CASSIOPEE

Suite à la présentation de l'outil au CHSCT du 26 juillet, présentation squelettique et laconique, nous avons une énième fois demandé à la Direction qu'elle apporte les preuves des démarches légales à entreprendre pour ce type de dossier informatisé. En effet, puisqu'il est question de tests et d'expérimentation dès l'automne, la validation par la CNIL est doré et déjà obligatoire (source CNIL).

Pour le Directeur Adjoint DSAP, jusqu'à présent il ne s'agissait pas d'expérimentation (CE du 30 mai 2011) et ses réponses concernant la CNIL restaient très imprécises.

Lors de cette plénière, il précise que des « pré-tests techniques » seront réalisés par quelques professionnels et que suivra l'expérimentation sur les sous districts de Martigues et Aubagne en octobre ou novembre 2011. Une demande auprès de la CNIL aurait été déposée et serait « en bonne voie ». Une présentation au Comité d'Entreprise aura lieu avant l'expérimentation.

L'UGICT restera très vigilante sur cette question et ne se contentera pas de la seule validation de la CNIL. En effet, l'informatisation des données pose de nombreuses questions éthiques, d'autant plus dans le secteur social et médico-social où les risques d'atteinte à la vie privée sont plus nombreux. Les bases de données sociales nominatives peuvent conduire à une catégorisation simpliste des populations. Elles tendent trop souvent vers des raccourcis statistiques servant de prétexte à des dispositifs pré-établis éloignés du sens même du travail social. Ceci n'est pas une vue de l'esprit et malheureusement les exemples ne manquent pas dans l'actualité (base élève, fichier de l'Observatoire de l'enfance en Danger, etc.)

A l'heure où chaque professionnel du social de la CAF 13 peut constater la perte de sens de son métier, soyons ensemble en état d'alerte ! Regardons de plus près le contenu précis de ce logiciel autour duquel un flou volontaire est maintenu ! Provoquons le débat qui nous est sans cesse refusé, il en va de la sauvegarde du travail social !

Vos élu(e)s CGT et UGICT au Comité d'Entreprise :

UGICT

Laurent Michel (Poste 3010)

Jorda Sabrina (Poste 5246)

CGT

Reynaud Laurence (Poste 5535)

Rovera Claudine (Poste 5564)

Gennatiempo Nicole (Poste 6942)

Gojkovic Sebastien (Poste 4025)

Vos Représentants syndicaux CGT et UGICT au Comité d'Entreprise :

UGICT

Coutelan Christelle (Poste 6046)

CGT

Zaouati Lionel (Poste 6941)